



Publié le : 01 OCT. 2021 Certifié exécutoire, Le Maire,	 Pour le Maire et par Délégation Pryschilla DESGARCEAUX	DÉPOSÉ EN PRÉFECTURE LE 01 OCT. 2021
---	--	---

Service :

Réf : jf/fg-SEP

SOCIAL - Contrat concernant un accord de confidentialité - Maison de la Parentalité

Le Maire de la Ville de Béziers,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L 2122-22 et L. 2122-23,
VU la délibération n°CM200921D022 en date du 21 septembre 2020 rendue exécutoire le 25 septembre 2020, déléguant au Maire, une partie de ses attributions,
VU la délibération n°CM200921D022 en date du 21 septembre 2020, modifiant les délégations du conseil municipal au Maire.

CONSIDERANT que Mme LEROY, sophrologue et infirmière puéricultrice, a créé le 01 janvier 2021, la méthode « Sérénité à votre Portée » fondée sur son expérience, sa pratique, son savoir-faire et ses compétences professionnelles.

CONSIDERANT que Mme LEROY a ainsi mis au point une méthode thérapeutique originale et innovante à destination des particuliers et des professionnels, dont elle assure personnellement la pratique, l'exécution, la formation et l'enseignement.

CONSIDERANT que la Mairie de Béziers a pris connaissance d'un article incluant du contenu de méthodes protégées « SERENITE A VOTRE PORTEE » de Madame LEROY, la convention ci-jointe a pour but de déterminer les conditions de communication et d'accès au contenu de la méthode.

D E C I D E

ARTICLE 1 : de s'engager à garder strictement confidentiel et à ne pas divulguer ou communiquer à des tiers, les informations qui lui seront transmises.

Fait en l'Hôtel de Ville de Béziers, le

01 OCT 2021

Robert MENARD

Pour le Maire et par Délégation
L'Adjointe au Maire
Alberte FREY

